



DÉTENUS DANGEREUX

Erwin Jutzet va devoir relancer ses collègues

CLAUDE-ALAIN GAILLET

«Si vous acceptez cette requête, vous enfoncerez des portes ouvertes.» L'avertissement d'Erwin Jutzet n'a servi à rien. Hier matin, la majorité de droite du Grand Conseil a fait sienne, par 58 voix contre 26 (3 abstentions), la volonté de Roland Mesot (Châtel-Saint-Denis) et Nicolas Kolly (Essert). En approuvant la requête des deux députés UDC, elle a contraint le directeur de la Sécurité et de la justice à rouvrir des discussions avec ses homologues romands sur les outils législatifs qui réglementent l'exécution des sanctions pénales.

Il s'agit notamment, comme le demande la requête, d'harmoniser les pratiques d'un canton à l'autre, d'améliorer la transmission des informations, d'interdire toute sortie «éducative» pour les détenus dangereux, et de préciser les conditions d'octroi de telles sorties pour les autres prisonniers.

Cette requête a été déposée l'automne dernier, après les assassinats de Marie et d'Adeline commis par des récidivistes. Hier, Erwin Jutzet a assuré que ces drames avaient mobilisé les responsables politiques et que, depuis, les dysfonctionnements avaient été identifiés et les mesures correctives prises, notamment pas le biais du concordat passé entre cantons latins. «Je peux bien en rediscuter avec mes collègues mais cela n'apportera rien de plus», assure le directeur de la DSJ. Et de souligner au passage que la même requête, «mots pour mots», a été déposée par des députés UDC dans une vingtaine de cantons.

Erwin Jutzet a également mis le doigt sur les problèmes posés par la surpopulation carcérale. «Par manque de places, Fribourg doit placer des détenus au Tessin et à Schwyz. Ces solutions coûtent 1,5 million par an au canton. Il nous faudrait plus de personnel mais nous nous heurtons là aux mesures d'économie. Et construire une nouvelle prison romande sera coûteux», prévient-il. I

LOI SUR LA PÊCHE

Procédure simplifiée

Le Grand Conseil a validé, à l'unanimité de ses membres, une modification de la loi sur la pêche proposée par le Conseil d'Etat. Objectif: simplifier la procédure de recouvrement des coûts consécutifs à une pollution des eaux. Ce nouveau texte permettra «une utilisation plus efficiente des ressources de l'Etat», résume Marie Garnier, directrice des Institutions, de l'agriculture et des forêts. Actuellement, l'Etat doit se porter partie civile en vue d'obtenir les indemnités qui lui sont dues pour «essentiellement, les frais de repoissonnement, de perte de rendement piscicole, d'esti-

mation et de taxation». Une procédure chronophage et coûteuse. Qui appartient au passé. Désormais, l'Etat recouvrera ses frais en rendant une décision administrative. Ce qui ne péjore en rien les droits des citoyens, qui auront toujours la possibilité de contester cette décision par la voie d'un recours. Si l'acceptation du parlement a été unanime, Bruno Fasel (acg, Schmiten) s'est pourtant demandé si le temps n'était pas venu de réviser totalement cette loi, millésimée 1979. «Nous allons examiner cette opportunité», indique Marie Garnier. Qui n'en fait cependant pas une priorité. PP

Provoqué par la gauche, le débat sur les économies n'a pas eu lieu

ENSEIGNEMENT • La droite du Grand Conseil a refusé hier de discuter sur la résolution provocatrice des socialistes. Elle a jugé le moment malvenu.



Les enseignants n'ont pas obtenu de soutien clair des partis bourgeois, hier. VINCENT MURITH-A

CLAUDE-ALAIN GAILLET

Des économies équivalentes à la fête des 200 ans de l'ECAB et à la campagne OFF, et un montant «insignifiant» à l'aune du budget de l'Etat. Des coupes «à la hache» dans le budget de l'enseignement. Un gouvernement «incapable» de dégager des priorités. Le ton de la résolution socialiste soumise hier matin au Grand Conseil était volontairement provocateur. Les députés Pierre Mauron et Benoît Piller, auteurs de ce texte invitant le Conseil d'Etat à renoncer aux mesures d'économie dans le domaine de l'enseignement, ne s'attendaient pas à ce que le parlement l'avale tout cru.

Comme l'a expliqué le chef du groupe socialiste, le but de l'exercice consistait avant tout à débattre de ce nouveau paquet de mesures ciblées. «Car ces mesures décidées par le Conseil d'Etat ne seront pas soumises au parlement», a justifié Pierre Mauron. Dès lors, le seul moyen d'en discuter était de recourir à une résolution.

Mais de débat, il n'y eut point hier matin. Parce que la droite a refusé de même humer le plat présenté par le groupe socialiste. Par 51 voix contre 35 (2 abstentions), les groupes PDC, PLR et PDC ont envoyé la marchandise

directement à la poubelle. Seule l'Alliance centre gauche a soutenu la résolution.

Principal argument avancé par les chefs de groupe: le train de mesures est actuellement en consultation, jusqu'à Pâques. Il est donc inopportun «d'intimer un ordre» au Conseil d'Etat, qui se déterminera après le 20 avril. Dès lors, la résolution «très populiste» des socialistes, «n'a pas de sens», allume Albert Lambellet, au nom du groupe démocrate-chrétien. «Vous ne recherchez que la tribune des médias», apostrophe son homologue radical Markus Ith à l'adresse du PS. Emanuel Waeber s'aligne: «Il faut respecter le processus démocratique», pose le porte-parole du groupe UDC.

Quand même interpellés

Mais, s'ils ont décliné le débat pour des questions formelles, les partis bourgeois ont laissé entendre, à demi-mots, que ce train de mesures les interpelle aussi. «Ces coupes linéaires ne résolvent pas les problèmes», admet Emanuel Waeber. Qui voit un potentiel d'économies davantage dans «l'administration centrale» que dans le domaine scolaire. Et le député UDC de voir un «problème de crédibi-

lité» du Conseil d'Etat qui est «prêt à financer la formation des imams» alors qu'il coupe dans l'enseignement primaire.

Quant aux libéraux-radicaux, ils ne sont «pas opposés à la discussion», assure Markus Ith. Mais après la consultation.

Des chiffres à clarifier

Le problème que voient les socialistes, c'est que le seul moyen de lancer un débat en plénum sur ce sujet, c'est par une résolution, qu'elle soit finalement approuvée ou pas. Selon Pierre Mauron, il n'y aura donc pas d'autres opportunités de discuter et de donner un signal au gouvernement. Il a aussi regretté l'absence – selon nos sources voulues par le président de l'exécutif cantonal – de tout représentant du Conseil d'Etat hier matin lors du débat d'entrée en matière.

Le groupe socialiste s'est fendu hier d'un communiqué où il déplore que les trois partis de droite aient «fait les autruches», tout en ne contredisant aucun des arguments du PS. Les socialistes y relèvent que les chiffres avancés par le Conseil d'Etat dans son rapport ne sont pas clairs. Ils calculent que le canton pourrait économiser 2,4 mio et les communes 2 mio. I

TRANSPORTS PUBLICS

Le tramway entre Belfaux et Fribourg restera une utopie

PATRICK PUGIN

Dans un postulat de 2009, l'ancien député Jean-Pierre Dorand (dc, Fribourg) et Pierre-Alain Clément (s, Fribourg), demandaient au Conseil d'Etat d'étudier l'opportunité de mettre en place un système de train-tramway entre Belfaux et Fribourg. Le rapport produit par le gouvernement n'étonne pas vraiment, voire pas du tout: ce n'est pas demain la veille qu'une ligne de tramway reliera les deux localités!

«Dans un tel projet, tant les contraintes d'aménagement que les coûts sont énormes», analyse Maurice Ropraz. Le directeur de l'Aménagement, de l'environnement et des constructions rappelait hier devant le Grand Conseil qu'un tel investissement n'a d'ailleurs pas été retenu dans le projet d'agglomération de 2^e génération (PA2), qui ambitionne d'augmenter la part des déplacements en transports publics dans le périmètre de l'agglomération.

Développer les transports publics dans le Grand Fribourg est une nécessité, estime Daniel Gander (udc, Fribourg). «Mais un tramway est une parfaite utopie!» Son collègue Jean-Daniel Wicht (lr, Givisiez) abonde: «En soi, c'est une idée intéressante. Mais c'est une fausse bonne idée. Cela coûte trop cher!»

Selon les chiffres du rapport gouvernemental, la réalisation d'une ligne moderne coûte entre 30 et 40 millions de francs par kilomètre. Les coûts d'investissements (travaux préparatoires, équipements d'exploitation, matériel roulant...), eux, oscillent entre 140 et 190 millions de francs. Quant aux charges annuelles (amortissement compris), elles sont estimées entre 9,4 et 14 millions de francs. «La densité de la population n'est pas suffisamment élevée pour qu'une telle ligne soit rentable», résume Maurice Ropraz. En moyenne, dans les villes ayant adopté ce moyen de transport, le ratio est de 6000, voire 7000 habitants par kilomètre. «Une ligne de tramway Marly-Fribourg-Guintzet-Belfaux présenterait un ratio de moins de 2500 habitants par kilomètre», compare le rapport.

Pour le Conseil d'Etat, le développement des transports publics dans l'agglomération est un impératif. Mais il doit s'appuyer sur le réseau existant, «qu'il s'agit de compléter et d'optimiser», souligne Maurice Ropraz. Et de rappeler qu'à l'horizon 2018, le réseau urbain connaîtra une première amélioration significative, avec la mise en place d'itinéraires plus directs et l'augmentation de la cadence minimale des bus sur les lignes principales. I

TRANSPORTS PUBLICS (BIS)

Les bus sur appel ne sont pas une bonne solution

PATRICK PUGIN

Le système de bus sur appel PubliCar n'est pas une solution intéressante pour assurer la desserte des régions faiblement peuplées. Et ce, tant du point de vue des prestations que des coûts. «Ce système n'atteint que rarement le taux de couverture minimum nécessaire à l'obtention des subventions fédérales et cantonales», relève le Conseil d'Etat dans son rapport sur un postulat de l'ex-députée socialiste Valérie Piller Carrard (Cheyres) et de son camarade Dominique Corminboeuf (Domdidier).

Les deux élus broyants souhaitaient que soit étudiée la mise en place – comme dans le canton de Vaud – d'un système de bus sur appel «afin de rendre le RER accessible à tous les citoyens du canton».

Pour renforcer l'attractivité des transports publics, le gouvernement préfère étoffer la desserte des bus. Comme il l'a

fait à l'occasion de l'introduction de la première étape du RER – en décembre 2011. «De nombreuses améliorations ont également été apportées depuis lors», souligne le Conseil d'Etat.

En décembre prochain, la deuxième étape du RER sera mise en place: la cadence à la demi-heure sera instaurée sur la ligne Fribourg-Payerne-Yverdon. «Une adaptation des horaires sur les lignes de bus en correspondance est prévue afin que l'ensemble de la région profite de cette offre», annonce le gouvernement. En son nom, le directeur de l'Aménagement, de l'environnement et des constructions Maurice Ropraz insiste toutefois sur le fait qu'un équilibre entre l'offre et la demande est «indispensable pour assurer une utilisation rationnelle des ressources financières, ainsi que pour inciter à développer les zones les plus appropriées». I

LOI SCOLAIRE

Non radical à la bascule fiscale

Le groupe libéral-radical du Grand Conseil s'opposera à nouveau au mécanisme de la bascule fiscale lors de la deuxième lecture de la loi scolaire, passée en revue une première fois cette semaine. Dans un communiqué diffusé hier, le PLR dit attendre les chiffres promis avant la session de mai par le Conseil d'Etat.

Si les députés libéraux-radicaux s'opposent à cette bascule fiscale qui doit donner un peu plus de moyens à l'Etat et un peu moins aux communes en raison d'une nouvelle répartition des charges, c'est parce que les communes doivent aujourd'hui faire face à des investissements «gigantesques» pour leurs infrastructures scolaires. «Il ne faut pas péjorer ces communes en diminuant les coefficients fiscaux communaux», avertit le PLR qui se réfère au principe «qui commande paie». Le groupe soutient également la liberté religieuse des élèves et s'oppose à une interdiction du voile à l'école. CAG